



# COUR INTERNATIONALE DE JUSTICE

Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ La Haye, Pays-Bas

Tél : +31 (0)70 302 2323 Télécopie : +31 (0)70 364 9928

[Site Internet](#) [X](#) [YouTube](#) [LinkedIn](#)

---

## Communiqué de presse

Non officiel

N° 2026/13

Le 11 mai 2026

### *Sentence arbitrale du 3 octobre 1899 (Guyana c. Venezuela)*

#### **Fin des audiences publiques sur le fond tenues du lundi 4 au lundi 11 mai 2026**

LA HAYE, le 11 mai 2026. Les audiences publiques sur le fond en l’affaire de la *Sentence arbitrale du 3 octobre 1899 (Guyana c. Venezuela)* se sont achevées aujourd’hui avec les conclusions finales du Venezuela. Les audiences, qui se sont ouvertes le lundi 4 mai 2026, se divisaient en deux tours de plaidoiries.

La délégation du Guyana était conduite par l’honorable Hugh Hilton Todd, ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, et l’honorable Carl B. Greenidge, ancien ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale, comme agent. La délégation du Venezuela était conduite par S. Exc. M<sup>me</sup> Delcy Rodríguez Gómez, présidente par intérim de la République bolivarienne du Venezuela, et M. Samuel Reinaldo Moncada Acosta, ambassadeur, représentant permanent de la République bolivarienne du Venezuela auprès de l’Organisation des Nations Unies, comme agent.

Les conclusions finales des Parties, présentées à la fin des plaidoiries du Guyana, le vendredi 8 mai 2026, et à la fin des plaidoiries du Venezuela, le lundi 11 mai 2026, par leurs agents peuvent être consultées sur le [site Internet](#) de la Cour dans les comptes rendus 2026/28 et 2026/29, respectivement. Les comptes rendus présentent également la liste des membres de chacune des délégations.

La Cour est prête à entamer son délibéré.

La décision de la Cour sera rendue au cours d’une séance publique dont la date sera annoncée en temps voulu.

Les [communiqués de presse](#) précédents concernant la présente affaire sont disponibles sur le site Internet de la Cour.

---

Des vidéos et des photographies haute résolution réalisées par le Greffe pendant les audiences sont mises à disposition gratuitement et libres de droit pour un usage exclusivement éditorial (non commercial) sur la [page Multimédia](#) du site Internet de la Cour.

---

*Remarque :* Les communiqués de presse de la Cour sont établis par son Greffe à des fins d'information uniquement et ne constituent pas des documents officiels.

---

La Cour internationale de Justice (CIJ) est l'organe judiciaire principal de l'Organisation des Nations Unies (ONU). Elle a été instituée en juin 1945 par la Charte des Nations Unies et a entamé ses activités en avril 1946. La Cour est composée de 15 juges, élus pour un mandat de neuf ans par l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité de l'ONU. Elle a son siège au Palais de la Paix, à La Haye (Pays-Bas). La Cour a une double mission, consistant, d'une part, à régler, conformément au droit international, les différends juridiques dont elle est saisie par les États et, d'autre part, à donner des avis consultatifs sur les questions juridiques qui lui sont soumises par les organes de l'ONU et les institutions spécialisées dûment autorisés à le faire.

---

Département de l'information :

M<sup>me</sup> Monique Legerman, première secrétaire de la Cour, cheffe du département : +31 (0)70 302 2336

M<sup>me</sup> Joanne Moore, attachée d'information : +31 (0)70 302 2337

M. Avo Sevag Garabet, attaché d'information adjoint : +31 (0)70 302 2481

Adresse électronique : [media@icj-cij.org](mailto:media@icj-cij.org)